

Introduction

L'élaboration du Schéma de développement de l'espace régional (SDER), en 1998, fut l'occasion de constater l'éparpillement des connaissances relatives aux dynamiques de la Wallonie et la difficulté d'établir des approches prospectives.

A l'époque, la Conférence Permanente du Développement Territorial fut créée pour, entre autres, répondre à ces défis. En douze ans, une série de thèmes de recherches ont contribué à capitaliser les savoirs et les savoir-faire dans le but de permettre une meilleure connaissance de l'évolution du territoire wallon.

Lors de l'adoption du SDER en 1999, le Gouvernement a défini le SDER comme un schéma évolutif et devant faire l'objet d'un suivi. Dans la perspective de ce suivi, la CPDT a publié le Tableau de bord du développement territorial (2003). Par la suite, plusieurs recherches ont permis d'établir les grandes tendances et de produire une cartographie multiple du territoire.

Après douze ans, il était donc évident, tant pour des raisons fondatrices qu'au regard des résultats accumulés, que la CPDT était toute indiquée pour dresser, à l'aube de l'actualisation du SDER, le diagnostic territorial de la Wallonie.

La présente publication présente ce diagnostic. Il s'articule en trois grandes parties :

La première partie aborde six défis majeurs pour l'avenir. Cette approche permet de poser la prospective au cœur du diagnostic. L'évolution démographique, les changements climatiques ou la transition énergétique constituent trois défis majeurs auxquels des modalités d'organisation du territoire peuvent répondre en garantissant tant la compétitivité que la cohésion territoriale. Ces défis interpellent une relation au territoire de plus en plus fondée sur une généralisation de la mobilité. Comment, à l'avenir, le territoire sera-t-il impacté par ces changements ?

La seconde partie du diagnostic vise à estimer les besoins spatiaux des grands secteurs occupant et dynamisant le territoire. Une analyse fine permet de dégager ces besoins sur la base des structures héritées mais aussi d'extrapoler les enjeux de leur adaptation aux grands défis.

Enfin, le diagnostic se penche sur l'intégration des besoins sectoriels à l'espace wallon. L'examen des dimensions spatiales permet ainsi de conclure le diagnostic de manière transversale et territoriale. La première dimension concerne l'insertion de la Wallonie dans l'Europe des Ré-

gions et dégage les principaux enjeux vis-à-vis des projets européens et des régions voisines. Une autre dimension a pour objet la structure spatiale interne de la Wallonie et interroge ses pôles et ses aires de pertinences. Enfin le diagnostic se conclut sur la question des spécificités et des relations entre villes et campagnes en Wallonie.

Comme pour l'ensemble des recherches menées dans le cadre de la CPDT, l'ensemble de ce travail de diagnostic a été établi par le Lepur-ULg, le GUIDe-ULB et le CREAT-UCL en collaboration avec la DGO4 mais aussi grâce à l'appui de plusieurs autres services publics et administrations. Il a par ailleurs fait l'objet d'un suivi minutieux de la part des autorités régionales. L'ensemble de cette démarche s'est conclu par une prise d'acte du Gouvernement wallon en novembre 2011.

Les lecteurs qui souhaitent davantage d'information sur chacune des parties de cette publication peuvent prendre connaissance du rapport complet et des Notes de recherche, disponibles sur <http://CPDT.Wallonie.be>, dans lesquels les résultats et les méthodes sont précisés.